

Bulletin de Demande d'Activation (ou de levée) des Procédures (DAP)

Épisode de pollution atmosphérique

Bulletin émis le vendredi 24 avril 2020

Niveaux de procédure

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du **20/04/2018** devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau validé AVANT-HIER J-2	Niveau validé HIER J-1	Niveau prévu hier pour AUJOURD'HUI J	Niveau prévu AUJOURD'HUI J	Procédure à déclencher pour AUJOURD'HUI J	Niveau prévu pour DEMAIN J+1	Procédure à déclencher pour DEMAIN J+1
14	PM 10	Néant	Néant	> seuil ir	> seuil ir	Alerte sur persistance	> seuil ir	Alerte sur persistance
27	PM 10	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
50	PM 10	Néant	Néant	> seuil ir	> seuil ir	Alerte sur persistance	> seuil ir	Alerte sur persistance
61	PM 10	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
76	PM 10	Néant	Néant	> seuil ir	> seuil ir	IR	> seuil ir	Alerte sur persistance

Commentaires:

Concentrations mesurées hier : 48 µg.m-3 en Seine-Maritime et Calvados ; 43 µg.m-3 dans la Manche. Nous observons depuis 2 jours une augmentation des concentrations de particules en suspension, surtout sur les zones côtières de la Normandie, phénomène printanier courant. Ces particules sont de petites tailles, d'origines très variées et plus ou moins lointaines. Les conditions météorologiques (flux de Nord Est et ensoleillement) favorisent la formation et le transport dans l'atmosphère de particules dites secondaires à grande échelle. On peut citer des particules liées à l'activité agricole (notamment les épandages) et à la combustion de la biomasse (brûlage de déchets verts) avec une participation, en baisse en cette période de confinement, d'autres sources d'émissions (trafic, industries...).

Des concentrations proches du seuil d'information et recommandation sont attendues aujourd'hui et demain sur les départements cités.

Légende :

20901401						
	PM 10	Particules en suspension				
Polluant	O_3	Ozone				
	NO_2	Dioxyde d'azote				
	Néant	Pas de dépassement de seuil réglementaire				
Niveau	> seuil ir	Dépassement du seuil d'Information – Recommandation				
	> seuil alerte	Dépassement du seuil d'alerte				
	néant	pas de procédure à déclencher				
	IR	Procédure d'Information et Recommandation				
Procédure à déclencher	Alerte / Alerte sur persistance	Procédure d'alerte				
	Fin	Fin de procédure				

NOTA : Ce bulletin n'a pas vocation à être diffusé au public

Contact: Atmo Normandie - 02 35 07 94 30 - alerte@atmonormandie.fr